

Le rêve de Macron, faire comme le Soudanais Béchir, flageller Marine et autres GJ en place publique ?

écrit par Christine Tasin | 10 mars 2019



Macron ne sait pas comment faire cesser les manifestations, malgré les éborgnés, les blessés, la récupération des gauchistes et de la CGT (pardon pour le plénonasme), malgré son omni-présence à la télé depuis 2 mois, malgré les manipulations du « Grand Débat », malgré le soutien unanime de la classe politique bien pensante, des journalistes, de l'UE...

Ils sont toujours dans la rue, ces foutus Gilets Jaunes. Même si gauchos et CGTistes poussent les vrais GJ à rentrer à la maison, la grogne n'est pas finie, l'explosion toujours possible.

M'est avis que Macron et Castaner commencent à loucher sur les pays musulmans pour y chercher l'inspiration.

Au Soudan, Béchir a réalisé le rêve de Macron il y a 30 ans en prenant le pouvoir par un coup d'Etat et en instaurant une dictature totale, avec interdiction de manifester. Et

apparemment seules les femmes, en ce pays dont ne parlent pas les défenseurs des « droits humains » (je n'ai pas parlé de droits de l'Homme, c'est bien autre chose, on y reviendra à l'occasion) osent se lever.

Bref, grand seigneur, le Béchir avait libéré les milliers de détenues emprisonnées depuis décembre le 8 mars, en l'honneur de la journée des femmes. Mais voilà ces ingrates qui recommencent de manifester, alors que, depuis le 22 février, Béchir a instauré l'état d'urgence et l'interdiction de manifester !

Le pain a triplé, les femmes se révoltent contre la charia, les jeunes et surtout les femmes (bon sang, où sont les hommes, dans ce pays musulman ?) demandent la démission du dictateur ? Manifestations interdites. Prison et flagellation des contrevenants !

L'interdiction et la perspective de se retrouver en prison et d'écopier des plusieurs dizaines de coups de fouet n'a apparemment pas dissuadé les révolutionnaires de participer à une manifestation anti-Béchir non autorisée.

Neuf Soudanaises ont été condamnées samedi à un mois de prison et 20 coups de fouet pour avoir participé à une manifestation antigouvernementale non autorisée à Khartoum, a indiqué à l'AFP l'avocate de la défense.

Ces condamnations ont été prononcées par un tribunal d'exception de Khartoum au lendemain de l'ordre, donné aux services de renseignement par le président Omar el-Béchir, de libérer toutes les femmes détenues pour avoir participé depuis décembre aux protestations contre son régime.

Les autorités soudanaises ont créé ces tribunaux d'exception pour juger toute personne ayant violé l'état d'urgence après son instauration par M. Béchir, dans tout le pays et pour une durée d'un an, le 22 février.

Ces mesures visent à mettre un terme à la contestation, déclenchée par la décision du gouvernement de tripler le prix du pain et durement réprimée.

Les neuf femmes ont été conduites devant le tribunal d'exception de la capitale, après avoir été arrêtées jeudi pour avoir participé plus tôt dans la journée à une « manifestation interdite » dans le quartier de Burri, lieu de rassemblements réguliers depuis décembre.

Les neuf femmes condamnées « ont été emmenées à la prison pour femmes d'Omdourman », ville voisine de Khartoum, a affirmé à l'AFP l'avocate Enaam Atieg, ajoutant qu'elle fera appel du verdict dimanche.

[...]

Des militants et ONG de défense des droits humains soutiennent que l'application de la charia (loi islamique) stigmatise les femmes au Soudan et affirment que plus de 15.000 femmes ont été condamnées à la flagellation en 2016, en application de lois controversées sur l'ordre public.

[...]

Selon des militants de l'opposition, environ 150 femmes sont derrière les barreaux.

[...]

Selon des ONG, des centaines de personnes, dirigeants de l'opposition, militants et journalistes, ont été arrêtées depuis le début de la contestation.

Un bilan officiel fait état de 31 morts. L'ONG de défense des droits humains Human Rights Watch évoque pour sa part au moins 51 morts.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/03/09/97001-20190309FILWWW00165-soudan-neuf-manifestantes-condamnees-a-la-flagellation.php>

Gageons que Macron doit être fort jaloux des droits et libertés qui sévissent en pays musulman... et qu'il doit rêver de pouvoir flageller Marine et quelques autres en place publique.